



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/49/518/Add.1  
22 mars 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session  
Point 120 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES  
NATIONS UNIES EN EL SALVADOR

Rapport du Secrétaire général

Additif

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

On trouvera dans le présent document le rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) portant sur la période allant du 1er juin au 30 novembre 1994, ainsi que les prévisions de dépenses de la Mission pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995. Les effectifs prévus - 150 civils (dont 59 recrutés sur le plan international et 91 recrutés localement), 46 contrôleurs de la police civile et 3 observateurs militaires - seraient réduits progressivement entre le 1er décembre 1994 et le 30 avril 1995.

Pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1994, le montant brut des dépenses de la Mission s'est élevé au total à 11 704 200 dollars (montant net : 10 397 300 dollars), ce qui a laissé un solde inutilisé de 270 400 dollars en chiffres bruts (montant net : 338 900 dollars). On trouvera au paragraphe 42 du présent rapport un rappel des décisions de l'Assemblée générale, notamment en ce qui concerne l'ouverture d'un crédit d'un montant brut de 11 704 200 dollars (montant net : 10 397 300 dollars) pour financer les activités de l'ONUSAL pendant la période allant du 1er juin au 30 novembre 1994, et celle d'un crédit d'un montant brut de 5 215 600 dollars (montant net : 4 613 900 dollars) pour financer les activités de l'ONUSAL pendant la période du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995, à répartir entre les États Membres.

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 9	4
II. PORTÉE DU MANDAT . . . . .	10 - 12	5
III. PLAN D'OPÉRATIONS . . . . .	13 - 15	6
IV. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT . . . . .	16	6
V. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE . . . . .	17 - 18	7
VI. EXÉCUTION DU PROJET . . . . .	19	7
VII. LIQUIDATION DES AVOIRS . . . . .	20	8
VIII. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er JUIN AU 30 NOVEMBRE 1994 . . . . .	21	8
IX. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1ER DÉCEMBRE 1994 AU 30 AVRIL 1995 . . . . .	22 - 23	9
X. PRÉVISIONS DE DÉPENSES RELATIVES À LA LIQUIDATION DE LA MISSION POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er AU 31 MAI 1995 . . . . .	24	9
XI. OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES AU SUJET DES RECOMMANDATIONS PRÉCÉDEMMENT FORMULÉES PAR LE COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES . . . . .	25 - 41	10
XII. MESURES QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEVRAIT PRENDRE À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION . . . . .	42	14

Annexes

I. Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1994 : état récapitulatif . . . . .	15
II. Rapport sur l'exécution du budget pour la période comprise entre le 1er juin et le 30 novembre 1994 : informations complémentaires . . . . .	19
III. Effectifs autorisés et effectifs déployés pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1994 . . . . .	30
IV. Répartition du matériel de transport et de transmissions et des groupes électrogènes au 1er décembre 1994 . . . . .	31

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
V. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995 : état récapitulatif . . . . .	32
VI. Prévisions de dépenses pour la période comprise entre le 1er décembre 1994 et le 30 avril 1995 : informations complémentaires . . . . .	36
VII. Effectifs autorisés et effectifs proposés pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995 . . . . .	49
VIII. Calendrier de retrait du personnel prévu pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995 . . . . .	50
IX. Dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995 . . . . .	51
X. Répartition du personnel civil par bureau pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995 (au 1er décembre 1994) . . .	52
XI. État récapitulatif des recettes et des dépenses de fonctionnement pour la période allant de la date de mise en place jusqu'au 31 mars 1995 . . . . .	53

## I. INTRODUCTION

1. Le Conseil de sécurité a créé la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) par sa résolution 693 (1991) du 20 mai 1991, pour une durée initiale de 12 mois à compter du 1er juillet 1991, et l'a chargée de surveiller tous les accords entre le Gouvernement salvadorien et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN). Le 14 janvier 1992, par sa résolution 729 (1992), le Conseil a prorogé le mandat de l'ONUSAL jusqu'au 31 octobre 1992 et décidé de l'étendre à la vérification et la supervision de l'application de tous les accords entre le Gouvernement salvadorien et le FMLN une fois que ceux-ci auraient été signés à Mexico, comme il avait été spécifié dans la lettre datée du 27 janvier 1992 que le Représentant permanent d'El Salvador avait adressée au Secrétaire général (A/46/864-S/23501).

2. Par sa résolution 784 (1992) du 30 octobre 1992, le Conseil de sécurité a prorogé d'un mois le mandat de l'ONUSAL, à titre intérimaire, jusqu'au 30 novembre 1992; puis, par sa résolution 791 (1992) du 30 novembre 1992, il l'a de nouveau prorogé de six mois, du 1er décembre 1992 au 31 mai 1993.

3. Par sa résolution 832 (1993) du 27 mai 1993, le Conseil de sécurité a renouvelé le mandat de la Mission d'observation pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1993, et par sa résolution 888 (1993) du 30 novembre 1993, il l'a renouvelé pour la période allant du 1er décembre 1993 au 31 mai 1994.

4. Dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 11 mai 1994<sup>1</sup>, le Secrétaire général a informé le Conseil que l'application des Accords de paix laissait encore gravement à désirer et que, malgré tous les efforts déployés les mois précédents pour rattraper le temps perdu, il resterait encore beaucoup à faire après le 1er juin 1994. Il s'agissait, d'une part, de retards enregistrés dans le domaine de la sécurité publique, dans les programmes de redistribution des terres et dans certains aspects de la réinsertion des ex-combattants dans la société civile, et d'autre part, du non-respect des recommandations de la Commission de la vérité. Du fait de la gravité de ces problèmes, il était encore plus indispensable que l'ONUSAL continue d'exister encore un certain temps et qu'elle soit dotée de moyens suffisants pour pouvoir vérifier l'application des dispositions non encore exécutées des Accords de paix et offrir ses bons offices pour aider à régler toutes les difficultés que pourrait poser cette application. Le Secrétaire général estimait donc qu'il faudrait proroger de six mois, du 1er juin au 30 novembre 1994, le mandat de l'ONUSAL.

5. On se souviendra que l'Assemblée générale, par sa résolution 48/243 du 5 avril 1994, a décidé d'ouvrir au Compte spécial de l'ONUSAL un crédit d'un montant brut de 19 527 000 dollars (montant net : 17 672 700 dollars) pour financer les activités de la Mission d'observation pendant la période allant du 1er décembre 1993 au 31 mai 1994. Par la même résolution, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses au titre de l'ONUSAL à concurrence de 3 895 900 dollars en chiffres bruts (montant net : 3 612 300 dollars) pendant la période allant du 1er juin au 15 septembre 1994, sous réserve que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Mission d'observation au-delà du 31 mai 1994 et sous réserve également de l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

6. Par sa résolution 920 (1994) du 26 mai 1994, le Conseil de sécurité a décidé de renouveler le mandat de l'ONUSAL pour la période de six mois allant du 1er juin au 30 novembre 1994.

7. Afin que l'ONUSAL dispose des moyens voulus pour s'acquitter du mandat qui lui a été conféré par la résolution 920 (1994) du Conseil de sécurité, le Comité consultatif a été prié de donner son assentiment pour que soient engagées des dépenses d'un montant brut de 8 772 400 dollars (montant net : 7 852 900 dollars) pendant la période allant du 1er juin au 30 septembre 1994, y compris le montant brut de 3 895 900 dollars (montant net : 3 612 300 dollars) qui avait été autorisé conformément à la résolution 48/243 de l'Assemblée générale. Toutefois, sur les engagements de dépenses autorisés pour la période considérée, le montant brut effectivement engagé s'est élevé à 6 330 900 dollars.

8. Conformément aux recommandations du Comité consultatif, l'Assemblée générale, par sa décision 49/405 du 14 octobre 1994, a autorisé le Secrétaire général à engager, pour financer le fonctionnement de l'ONUSAL jusqu'au 30 novembre 1994, des dépenses d'un montant brut de 5 643 700 dollars (montant net : 5 040 800 dollars), ce montant s'ajoutant aux 6 330 900 dollars utilisés entre le 1er juin et le 30 septembre 1994. Ces sommes n'ont pas encore été mises en recouvrement.

9. Le Conseil de sécurité a de nouveau prorogé le mandat de l'ONUSAL, par sa résolution 961 (1994) du 23 novembre 1994, jusqu'au 30 avril 1995.

## II. PORTÉE DU MANDAT

10. L'ONUSAL a été créée pour surveiller l'application des accords entre le Gouvernement salvadorien et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN) visant à mettre fin à une guerre civile qui durait depuis 10 ans. Ces accords portent sur le cessez-le-feu, la démobilisation des forces du FMLN et leur réinsertion dans la vie civile, la réduction des effectifs et la réforme des forces armées gouvernementales, la création d'une police civile, des réformes dans les domaines constitutionnel, économique et social et le respect des droits de l'homme.

11. Dans une lettre datée du 26 janvier 1993<sup>2</sup>, le Secrétaire général a fait savoir au Conseil de sécurité que le Gouvernement salvadorien avait, le 8 janvier 1993, officiellement demandé à l'ONU d'observer les élections parlementaires prévues en mars 1994, qui marqueraient l'aboutissement du processus de paix. Dans son rapport du 21 mai 1993<sup>3</sup>, il a recommandé au Conseil de renouveler le mandat de l'ONUSAL jusqu'au 30 novembre 1993 et d'autoriser l'adjonction à la Mission d'observation d'une Division électorale chargée d'observer les élections.

12. Par sa résolution 832 (1993) du 27 mai 1993, le Conseil de sécurité a décidé d'étendre le mandat de l'ONUSAL à l'observation du processus électoral qui devait se terminer, en mars 1994, par la tenue d'élections parlementaires en El Salvador. Il a également décidé de proroger le mandat de la Mission d'observation, élargi conformément à ladite résolution, jusqu'au 30 novembre 1993, et de le revoir à cette date sur la base des recommandations

que le Secrétaire général présenterait alors. À l'issue des élections, qui ont eu lieu en mars et avril 1994, l'ONUSAL a continué de surveiller l'application des accords.

### III. PLAN D'OPÉRATIONS

13. Dans son rapport du 31 octobre 1994 au Conseil de sécurité<sup>4</sup>, le Secrétaire général a notamment informé le Conseil qu'il était indispensable de proroger encore une fois le mandat de l'ONUSAL, ne serait-ce qu'avec un effectif très réduit ne dépassant pas une centaine de fonctionnaires recrutés sur le plan international, afin de veiller à l'exécution intégrale de tout ce qui restait inachevé : mise en place de la Police nationale civile, démobilisation de la police nationale, réforme des systèmes judiciaire et électoral, transfert de terres aux ex-combattants et achèvement d'un certain nombre de programmes importants de réinsertion économique à leur intention, ainsi qu'application des recommandations de la Commission de la vérité et achèvement des activités en cours visant à rétablir tous les services publics dans les zones où s'était déroulé le conflit; la présence de la Mission d'observation était particulièrement indispensable tant que la police nationale n'aurait pas été intégralement dissoute et que la Police nationale civile ne serait pas encore entièrement déployée et totalement opérationnelle.

14. Le Secrétaire général indiquait en outre que ces objectifs relatifs à la sécurité publique devraient être atteints en l'espace de cinq mois environ, à l'issue desquels il devrait être possible de rechercher les meilleurs moyens d'aborder les dernières tâches de vérification incombant à l'Organisation – qui, bien que ne faisant pas intervenir le personnel militaire ou policier de celle-ci, n'en concerneraient pas moins des éléments des accords de paix essentiels et délicats : réforme institutionnelle du système judiciaire, recommandations de la Commission de la vérité et, avant tout, programmes de réinsertion, particulièrement le programme de redistribution des terres, qui progressait avec une lenteur extrême – tous ces éléments étant indispensables à l'instauration d'une paix durable.

15. Le Conseil de sécurité, ayant examiné le rapport du Secrétaire général<sup>4</sup>, a décidé, par sa résolution 961 (1994) du 23 novembre 1994, de renouveler une dernière fois, pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995, le mandat de l'ONUSAL.

### IV. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT

16. Au paragraphe 9 de sa résolution 46/240 du 22 mai 1992, l'Assemblée générale a décidé que les comptes spéciaux du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA) et de l'ONUSAL seraient fusionnés. Le tableau ci-dessous est une récapitulation de l'état des contributions aux comptes de l'ONUSAL et de l'ONUCA, compte tenu des sommes portées au crédit des États Membres, pour la période se terminant le 1er mars 1995. Le montant total des contributions dues s'élève à 23 650 597 dollars, dont 10 666 652 dollars pour l'ONUCA et 12 983 945 dollars pour l'ONUSAL.

État des contributions, au 1er mars 1995, depuis la création de l'ONUCA (7 novembre 1989) et de l'ONUSAL (1er juillet 1991)

(En dollars des États-Unis)

	ONUCA	ONUSAL	Total
1. <u>Ressources</u>			
Crédits ouverts	114 163 900	107 527 000	221 690 900
Crédits approuvés	—	15 974 600	15 974 600
Total	114 163 900	123 501 600	237 665 500
2. <u>Montant réparti</u>	114 163 900	107 527 000	221 690 900
Sommes portées au crédit des États Membres			
Recettes provenant des contributions du personnel	(19 202 036)	(12 942 133)	(32 144 169)
Solde inutilisé	—	—	—
Montant net réparti	94 961 864	94 584 867	189 546 731
3. Sommes reçues	84 295 212	81 600 922	165 896 134
4. Solde non réglé	10 666 652	12 983 945	23 650 597

V. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE

A. Contributions versées à l'ONUSAL

17. À ce jour, le montant total des sommes en espèces versées à l'ONUSAL s'élève à 78 398 dollars, dont un montant de 100 000 francs suisses (équivalant à 70 397,75 dollars) versé par la Suisse le 14 octobre 1993 et un autre de 8 000 dollars versé le 10 mars 1994.

B. Fonds d'affectation spéciale pour la Commission de la vérité pour El Salvador

18. Au 28 février 1995, le montant total des recettes perçues par le Fonds d'affectation spéciale par la Commission de la vérité pour El Salvador s'élevait à 2 475 322 dollars, dont 2 309 069 dollars de contributions volontaires et 166 253 dollars d'intérêts créditeurs. Le montant total des dépenses approuvées se chiffrait à 2 292 345 dollars, ce qui laissait un solde inutilisé de 182 977 dollars dans le Fonds d'affectation spéciale.

VI. EXÉCUTION DU BUDGET

19. L'annexe XI au présent rapport donne, pour la période se terminant le 31 mars 1995, un état récapitulatif des crédits ouverts pour l'ONUSAL (y compris l'ONUCA) et de ses dépenses de fonctionnement, ainsi qu'une projection du solde en espèces du Compte spécial de l'ONUSAL à cette date.

## VII. LIQUIDATION DES AVOIRS

20. Il est proposé que, après l'achèvement du mandat de l'ONUSAL, le matériel et les autres avoirs de la Mission soient liquidés, conformément aux propositions que l'Assemblée générale a faites dans sa résolution 49/233 du 23 décembre 1994, de la manière suivante :

a) Le matériel en bon état qui est conforme aux normes établies ou considéré comme compatible avec le matériel existant sera réaffecté à d'autres opérations des Nations Unies dans d'autres parties du monde ou sera mis en réserve de manière à pouvoir être utilisé par de futures missions sous forme de trousse de démarrage;

b) Le matériel n'étant pas requis par d'autres missions de maintien de la paix mais susceptible d'être utilisé pour les opérations d'autres organismes des Nations Unies, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales, et qu'il n'est pas possible de mettre en réserve, sera vendu à une institution ou à des organisations appropriées;

c) Tout matériel ou avoir qu'il n'y aurait pas lieu ou qu'il ne serait pas possible de liquider selon les modalités indiquées plus haut, ou qui est en mauvaise condition, fera l'objet d'une procédure de liquidation commerciale dans le pays même, conformément aux règles et procédures types de l'ONU;

d) Tout avoir excédentaire de la Mission qui, une fois achevé le processus de liquidation en application des dispositions mentionnées aux alinéas a) à c) ci-dessus, et/ou tous avoirs déjà mis en place dans le pays et qui, en cas de démantèlement, auraient pour effet de faire obstacle au processus de transformation en El Salvador, seront remis au Gouvernement de ce pays. À cet égard, a) toutes les mesures nécessaires devront être prises afin que le gouvernement accepte de dédommager l'Organisation des Nations Unies sous une forme mutuellement acceptable (contributions, services, exonération fiscale ou autres dispositions), de la valeur résiduelle de tous les avoirs restant dans le pays et dont il n'aura pas été disposé autrement; et b) il sera demandé à l'Assemblée générale d'accepter, sur le plan des principes, qu'une telle liquidation des avoirs de la Mission soit considérée comme une contribution sans contrepartie au gouvernement.

Un rapport complet sur la liquidation des avoirs de l'ONUSAL sera présentée au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale à une date ultérieure.

## VIII. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er JUIN AU 30 NOVEMBRE 1994

21. L'annexe I au présent rapport indique, pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1994, les crédits ouverts pour la Mission d'observation et les dépenses pour chaque rubrique budgétaire. Comme il est mentionné plus haut, le montant total brut des dépenses, pour cette période, s'est élevé à 11 704 200 dollars (montant net : 10 397 300 dollars), ce qui fait apparaître un

solde inutilisé d'un montant brut de 270 400 dollars (montant net : 338 900 dollars). L'annexe II contient des renseignements complémentaires sur les dépenses par rubrique.

IX. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT  
DU 1er DÉCEMBRE 1994 AU 30 AVRIL 1995

22. En attendant la présentation du présent rapport sur le financement de l'ONUSAL, et afin de mettre à la disposition de la Mission les ressources nécessaires à son fonctionnement, l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été demandé pour autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant brut de 4 169 600 dollars (soit un montant net de 3 568 200 dollars) pour la période allant du 1er décembre 1994 au 31 mars 1995, conformément aux dispositions de la résolution 48/229 de l'Assemblée générale du 23 décembre 1993 sur les dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1994-1995. Le Comité consultatif, dans une lettre que son président a adressée au Secrétaire général le 6 décembre 1994, a autorisé celui-ci à engager des dépenses pour le fonctionnement de la Mission d'observation jusqu'à concurrence d'un montant brut de 1 million de dollars par mois pour la période de quatre mois allant du 1er décembre 1994 au 31 mars 1995.

23. L'annexe V donne un état récapitulatif des prévisions de dépenses relatives à l'ONUSAL pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995, et dont le montant brut s'élève à 5 215 600 dollars (montant net : 4 613 900 dollars). L'annexe VI donne des renseignements complémentaires pour chaque rubrique. L'annexe VII donne le tableau d'effectifs de la Mission approuvé pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995, et les révisions qu'il est proposé d'y apporter. Les dépenses relatives au personnel civil et les dépenses connexes pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995 sont présentées dans l'annexe IX. La répartition proposée du personnel civil entre les bureaux durant cette période figure à l'annexe X.

X. PRÉVISIONS DE DÉPENSES RELATIVES À LA LIQUIDATION DE LA  
MISSION POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er AU 31 MAI 1995

24. Il est prévu de maintenir, pendant une période d'un mois, 8 fonctionnaires recrutés sur le plan international (1 de la classe D-1, 1 de la classe P-2, 4 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux) et 16 agents recrutés sur le plan local pour s'acquitter des dernières tâches (paiement des factures locales, fermeture des bureaux régionaux, emballage et expédition du matériel et du mobilier, etc.). Le montant estimatif total de 113 300 dollars correspond aux traitements du personnel international (35 700 dollars), aux traitements du personnel local (13 100 dollars), aux dépenses communes de personnel (27 500 dollars), aux indemnités de subsistance (missions) (17 100 dollars), à la location de locaux (2 000 dollars) et aux contributions du personnel (17 900 dollars).

XI. OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES AU SUJET DES RECOMMANDATIONS PRÉCÉDEMMENT FORMULÉES PAR LE COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

25. Dans son rapport du 30 septembre 1994 sur le financement de l'ONUSAL (A/49/458), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulé des observations et commentaires au sujet de certains aspects des activités financières et administratives de la Mission d'observation. Ces recommandations, ainsi que les observations du Secrétaire général, sont exposées ci-après.

Les prévisions de dépenses concernant l'ONUSAL ne sont pas fondées sur un plan d'opérations à jour (par. 8).

26. Les prévisions de dépenses concernant la Mission d'observation pour la période comprise entre le 1er juin et le 30 novembre 1994 ont été calculées sur la base du plan d'opérations de la Mission applicable à ce moment-là. On rappellera que, dans son rapport au Conseil de sécurité, en date du 11 mai 1994<sup>1</sup>, le Secrétaire général a notamment indiqué au Conseil que les questions non réglées telles que les retards pris en ce qui concerne la sécurité, les programmes de transfert de terres, divers aspects de la réinsertion des anciens combattants dans la société, ainsi que la non-application des recommandations de la Commission de la vérité, étaient d'une importance telle qu'il était particulièrement nécessaire de proroger le mandat de l'ONUSAL pour une nouvelle période, en la dotant des moyens lui permettant de vérifier l'application des dispositions des Accords et d'offrir ses bons offices pour aider à résoudre les difficultés qui pourraient surgir à cet égard. Le Secrétaire général a en outre recommandé de proroger le mandat de l'ONUSAL pour la nouvelle période de six mois comprise entre le 1er juin et le 30 novembre 1994. Dans son rapport du 25 mai 1994 au Conseil de sécurité<sup>5</sup>, le Secrétaire général a proposé que, pour cette période supplémentaire, les effectifs civils soient de 274 personnes et les effectifs militaires de 255 personnes. Dans sa résolution 920 (1994), le Conseil de sécurité a fait siennes les recommandations du Secrétaire général. Dans son rapport sur le financement de l'ONUSAL (A/48/842/Add.1), ce dernier a donné les prévisions de dépenses correspondant à la prorogation de la Mission d'observation pour la période comprise entre le 1er juin et le 30 novembre 1994. Les besoins en personnel pour la période de six mois comprise entre le 1er juin et le 30 novembre 1994 ont été estimés sur la base des besoins effectifs de la Mission. Ils tiennent compte d'une réduction progressive des effectifs, qui passeront de 529 personnes au total (274 civils et 255 militaires) à 431 (258 civils et 173 militaires) entre juillet et octobre 1994. Ces propositions partaient du principe que les opérations de liquidation de la Mission d'observation démarreraient le 1er novembre 1994, ce qui n'a pas été le cas.

Les prévisions de dépenses concernant le personnel civil n'ont pas été établies ni justifiées sur la base des besoins opérationnels de la Mission. Le Comité consultatif a par ailleurs recommandé que, dans ses prochains rapports sur l'ONUSAL, le Secrétaire général analyse et justifie clairement les besoins réels de l'opération en personnel de police et autre personnel civil (par. 13).

27. Les effectifs civils et militaires proposés dans la zone de la mission pour la période comprise entre le 1er décembre 1994 et le 30 avril 1995 s'établissent au total à 199 personnes, dont 59 recrutées sur le plan international, 91 recrutées localement, 46 observateurs de la police civile et 3 observateurs militaires. Au cours de la période considérée, il est prévu que ces effectifs seront progressivement réduits, passant à 192 en janvier 1995, 190 en mars et 177 au début d'avril 1995, les personnels civil et militaire restants devant être rapatriés au cours de ce dernier mois.

28. Pour que l'ONU puisse s'acquitter de son mandat en El Salvador, elle devra avoir réglé les questions ci-après au cours de la période restant à courir.

a) Sécurité publique

29. Le déploiement de la Police nationale civile s'est poursuivi sur l'ensemble du territoire, à l'exception de quelques secteurs dans deux des 14 départements du pays. Les neuf divisions spécialisées de la Police nationale civile ont été déployées, mais certaines d'entre elles ne sont pas complètement opérationnelles. La persistance de certaines carences en matière de formation, ainsi que de failles dans le système juridique qui régit le fonctionnement de la Police nationale civile, met à nouveau en évidence la nécessité d'appliquer avec plus de diligence et d'efficacité les recommandations de l'ONUSAL visant à corriger les anomalies constatées dans le fonctionnement de la Police nationale civile et de l'Académie nationale de sécurité publique, afin de ne pas compromettre davantage la confiance du public dans la nouvelle force. Tant qu'il n'aura pas été remédié à cette situation, la Police nationale civile restera vulnérable et sera incapable d'assurer l'application effective des lois. Par ailleurs, la brigade des douanes ne sera pas complètement démantelée avant le 31 mars 1995.

b) Droits de l'homme et système judiciaire

30. Dans le cadre de ses fonctions de vérification, la Division des droits de l'homme de l'ONUSAL a effectué des enquêtes sur les violations des droits de l'homme et apporté un appui au renforcement des institutions nationales, en vue de remédier aux insuffisances constatées et de doter ces institutions de la capacité d'appliquer les Accords de paix.

31. Les efforts de la Division des droits de l'homme ont porté sur le renforcement d'institutions nationales telles que le Conseil national de la magistrature et le Ministère de la justice, et sur l'élaboration d'une nouvelle doctrine pour les forces armées. Un mécanisme commun de vérification des violations des droits de l'homme a été mis en place en liaison avec le Conseil national chargé de la défense des droits de l'homme, et un programme de formation et de spécialisation à l'intention des fonctionnaires du Conseil a été élaboré. La Division a également continué d'organiser des séminaires et des stages spécialisés dans le domaine des droits de l'homme à l'intention des membres du système judiciaire, des forces armées et des organisations non gouvernementales s'occupant de droits de l'homme.

32. Dans la phase actuelle du processus de paix, il est essentiel de renforcer les institutions afin de consolider les acquis en ce qui concerne la protection

des droits de l'homme et le respect de la légalité. La mission de l'ONUSAL touchant à son terme, on établit actuellement des programmes en vue de continuer d'apporter au pays une aide en vue de la mise en place de cadres institutionnels.

33. Toutefois, compte tenu des graves anomalies que connaît encore le système, nombre de cas d'impunité subsistent. La mise en place de la nouvelle Cour suprême de justice crée les conditions nécessaires à l'indispensable réforme du système judiciaire, tâche à laquelle la Cour doit s'atteler avec diligence et efficacité, en même temps que les juges devront recevoir une formation adéquate. Des progrès ont certes été réalisés dans ce domaine, grâce à l'organisation par l'ONUSAL de cours spécialisés à l'intention des juges. Toutefois, il appartient maintenant à la Cour suprême et à l'École de la magistrature d'assumer cette tâche de façon permanente, avec l'appui de la communauté internationale. Tant que la réforme du système judiciaire n'aura pas été achevée, le cadre institutionnel garantissant la légalité et le respect des droits de l'homme restera vulnérable, en dépit de la mise en place de la Police nationale civile et des efforts visant à renforcer le Conseil national chargé de la défense des droits de l'homme.

c) Programme de transfert des terres

34. Malgré les mesures prises par le Gouvernement en vue d'accélérer le programme de transfert de terres grâce à une décentralisation de la prise de décisions et à la simplification des procédures, un peu plus de 30 % seulement du nombre total de bénéficiaires potentiels ont reçu des titres fonciers. Les problèmes pratiques qui subsistent ne doivent pas être sous-estimés. Un autre problème qui va se poser est celui de la réinstallation de quelque 8 000 propriétaires fonciers; cet aspect devrait être laissé pour la fin du programme.

35. Outre le problème du transfert des terres, le problème le plus grave qui reste à régler est celui relatif aux établissements humains. On a instamment demandé au Gouvernement de faire preuve de souplesse afin d'assurer un transfert rapide et sans heurt de ces établissements. Le morcellement de ces collectivités aurait de graves conséquences sociopolitiques et c'est la raison pour laquelle le Gouvernement avait décidé d'adopter une nouvelle stratégie.

d) Programmes de réinsertion

36. L'exécution de certains programmes de réinsertion continue d'accuser des retards. Le programme de crédit agricole, qui est essentiel pour relancer la production dans les zones de conflit, est toujours au point mort. La décision unilatérale prise par le Gouvernement de réduire le montant des crédits accordés aux exploitants est un autre sujet de préoccupation. Elle risque en effet de les priver de la capacité de produire le minimum nécessaire à leur subsistance et au service de leurs dettes. Par ailleurs, le programme d'assistance technique agricole destiné aux bénéficiaires du programme de transfert de terres ne concerne qu'un petit nombre de parcelles.

37. Les retards enregistrés par les programmes de logements, notamment ceux en faveur des anciens cadres intermédiaires du FMLN, sont un autre sujet de

préoccupation, de même que l'insuffisance des ressources dont dispose le Fonds pour la protection des blessés et invalides de guerre victimes du conflit armé.

38. Les effectifs proposés pour l'ONUSAL ont été établis sur la base du plan d'opérations de la Mission, qui aura pour objet de régler les questions en suspens susmentionnées. Sur un effectif de 199 personnes, proposé en décembre 1994, et progressivement réduit au cours de la période du mandat, le personnel d'appui comprendra 109 personnes (9 agents des services généraux, 9 agents du Service mobile et 91 agents locaux) qui seront chargées, en plus des activités de secrétariat et autres tâches connexes requises par les administrateurs, d'effectuer les travaux préparatoires relatifs au retrait de la Mission. Les observateurs de la police civile comprendront 15 observateurs de police affectés à l'Académie nationale de sécurité publique et 31 chargés de fonctions de sécurité et de vérification. Trois observateurs militaires continueront d'être chargés de la recherche d'armes et de munitions et de la destruction de celles qu'ils auront trouvées, et assureront la liaison avec l'armée salvadorienne sur les questions ayant trait à l'application des Accords de paix. Le personnel de la catégorie des administrateurs, dont le nombre sera progressivement réduit au cours de la période, sera chargé des tâches de surveillance, d'administration et de liaison, ainsi que de la préparation du retrait de la Mission, et de sa liquidation effective.

39. L'annexe X donne une répartition détaillée du personnel civil par bureau pour la période comprise entre le 1er décembre 1994 et le 30 avril 1995.

Les prévisions relatives à la location d'un hélicoptère pour la période comprise entre le 1er juin et le 30 novembre 1994 doivent être revues en fonction des besoins effectifs de la Mission (par. 18).

40. La recommandation du Comité consultatif a été prise en compte et appliquée. Les prévisions relatives au coût de la location de l'hélicoptère, qui portaient sur 20 heures de vol par mois pour la période comprise entre le 1er juin et le 30 novembre 1994, correspondaient à un appui au déploiement de la Police nationale civile et au service des répéteurs de communication situés sur des sommets de montagnes. Conformément à la recommandation du Comité consultatif, cette prévision a été revue et réduite à 10 heures de vol par mois.

41. Les prévisions de dépenses correspondant à la location d'un hélicoptère pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995 sont fondées sur les besoins ci-après. La Mission dispose maintenant de répéteurs installés sur des sommets de montagnes, auxquels on ne peut accéder que par voie aérienne. Outre les services d'entretien courant, ceux-ci devront être progressivement démontés pour être expédiés hors de la zone de la mission, à la suite du retrait de l'ONUSAL. Il est donc proposé de louer un hélicoptère commercial, selon les besoins, pour 12 heures de vol par mois en moyenne, y compris les délais de ravitaillement et d'attente, pour la période de quatre mois et demi comprise entre décembre 1994 et la mi-avril 1995.

XII. MESURES QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEVRAIT PRENDRE  
À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

42. Pour assurer le financement de l'ONUSAL, l'Assemblée générale devrait, à sa quarante-neuvième session, prendre les mesures suivantes :

a) Ouverture de crédits et mise en recouvrement d'un montant brut de 11 704 200 dollars (soit un montant net de 10 397 300 dollars) pour financer les opérations de l'ONUSAL pendant la période comprise entre le 1er juin et le 30 novembre 1994, y compris le montant brut de 3 895 900 dollars (soit un montant net de 3 612 300 dollars) autorisé par l'Assemblée dans sa résolution 48/243, le montant brut de 5 643 700 dollars (soit un montant net de 5 040 800 dollars) autorisé dans sa décision 49/405 et le montant brut réduit de 2 164 600 dollars (soit un montant net de 1 744 200 dollars) autorisé par le Comité consultatif, conformément aux dispositions de la résolution 48/229 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1994-1995;

b) Décision de déduire de la contribution des États Membres leur part respective du solde inutilisé d'un montant brut de 542 100 dollars (soit un montant net de 534 500 dollars) pour la période comprise entre le 1er décembre 1993 et le 31 mai 1994;

c) Ouverture de crédits et mise en recouvrement d'un montant brut de 5 215 600 dollars (soit un montant net de 4 613 900 dollars) pour financer les opérations de la Mission d'observation pendant la période comprise entre le 1er décembre 1994 et le 30 avril 1995;

d) Ouverture de crédits et mise en recouvrement d'un montant brut de 113 300 dollars (soit un montant net de 95 400 dollars) pour la liquidation de la Mission d'observation pendant la période comprise entre le 1er et le 31 mai 1995.

Notes

<sup>1</sup> S/1994/561.

<sup>2</sup> S/25241.

<sup>3</sup> S/25812.

<sup>4</sup> S/1994/1212.

<sup>5</sup> S/1994/561/Add.1.

ANNEXE I

Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1994

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Économies/ (dépassements) (3) = (1)-(2)
<b>1. <u>Personnel militaire</u></b>			
a) <u>Observateurs militaires</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	204,5	211,5	(7,0)
Frais de voyage	43,8	55,2	(11,4)
Indemnité d'habillement et d'équipement	1,9	1,9	—
Total partiel	250,2	268,6	(18,4)
b) <u>Contingents</u>	—	—	—
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>	—	—	—
Total, rubrique 1	250,2	268,6	(18,4)
<b>2. <u>Personnel civil</u></b>			
a) <u>Police civile</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	2 439,8	2 266,8	173,0
Frais de voyage	478,7	299,5	179,2
Indemnité d'habillement et d'équipement	23,6	23,6	—
Total partiel	2 942,1	2 589,9	352,2
b) <u>Personnel international et personnel local</u>			
Traitements du personnel international	2 250,5	2 369,4	(118,9)
Traitements du personnel local	755,3	812,4	(57,1)
Consultants	60,2	34,9	25,3
Heures supplémentaires	18,0	9,9	8,1
Dépenses communes de personnel	1 150,9	1 231,8	(80,9)
Indemnité de subsistance (missions)	1 099,4	1 147,6	(48,2)
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	155,5	45,6	109,9
Autres voyages autorisés	—	—	—
Total partiel	5 489,8	5 651,6	(161,8)
c) <u>Personnel international contractuel</u>	—	—	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—	—	—
e) <u>Personnel fourni par des gouvernements</u>	—	—	—
f) <u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	—	—	—
Total, rubrique 2	8 431,9	8 241,5	190,4

	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Économies/ (dépassements) (3) = (1)-(2)
<b>3. <u>Locaux/hébergement</u></b>			
Location de locaux	409,7	352,2	57,5
Aménagement et rénovation des locaux	18,0	18,0	—
Fournitures d'entretien	—	1,5	(1,5)
Services d'entretien	—	35,6	(35,6)
Éclairage, chauffage, énergie et eau	36,0	44,8	(8,8)
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	—	—
Total, rubrique 3	463,7	452,1	11,6
<b>4. <u>Remise en état des infrastructures</u></b>	—	—	—
<b>5. <u>Transports</u></b>			
Achat de véhicules	—	—	—
Location de véhicules	—	—	—
Matériel d'atelier	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	366,0	347,3	18,7
Carburants et lubrifiants	134,5	67,6	66,9
Assurance	30,0	33,4	(3,4)
Total, rubrique 5	530,5	448,3	82,2
<b>6. <u>Opérations aériennes</u></b>			
a) <u>Hélicoptères</u>			
Location/affrètement	180,0	50,0	130,0
Carburant et lubrifiants	9,4	5,5	3,9
Déploiement/retrait	—	—	—
Vols de ravitaillement	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—
Assurance (responsabilité/risques de guerre)	—	—	—
Total partiel	189,4	55,5	133,9
b) <u>Avions</u>	—	—	—
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	—	—	—
d) <u>Autres dépenses</u>	—	—	—
Total, rubrique 6	189,4	55,5	133,9
<b>7. <u>Opérations navales</u></b>	—	—	—
<b>8. <u>Transmissions</u></b>			
a) <u>Éléments complémentaires</u>			
Matériel de transmissions	—	—	—
Fournitures et pièces de rechange	12,0	5,8	6,2
Matériel d'atelier et d'essai	—	—	—
Communications par réseaux commerciaux	30,0	111,0	(81,0)
Total partiel	42,0	116,8	(74,8)
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—	—	—
Total, rubrique 8	42,0	116,8	(74,8)

	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Économies/ (dépassements) (3) = (1)-(2)
<b>9. <u>Matériel divers</u></b>			
Mobilier de bureau	3,0	0,4	2,6
Équipement de bureau	—	—	—
Matériel informatique	3,0	0,8	2,2
Groupes électrogènes	—	—	—
Matériel d'observation	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	—	—	—
Matériel médical et dentaire	—	—	—
Matériel d'hébergement	—	—	—
Matériel divers	—	—	—
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	18,0	13,4	4,6
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—
<b>Total, rubrique 9</b>	<b>24,0</b>	<b>14,8</b>	<b>9,4</b>
<b>10. <u>Fournitures et services</u></b>			
<b>a) <u>Services divers</u></b>			
Vérification des comptes	13,0	13,0	—
Services contractuels	30,0	34,0	(4,0)
Services informatiques	—	—	—
Services de sécurité	124,5	131,1	(6,6)
Services et traitements médicaux	24,0	24,0	—
Demandes d'indemnisation et règlements	3,0	1,2	1,8
Dépenses de représentation	3,0	12,8	(9,8)
Autres services divers	6,0	6,0	—
<b>Total partiel</b>	<b>203,5</b>	<b>222,1</b>	<b>(18,6)</b>
<b>b) <u>Fournitures diverses</u></b>			
Papeterie et fournitures de bureau	72,0	40,0	32,0
Fournitures médicales	10,0	6,0	4,0
Fournitures sanitaires et de nettoyage	24,0	8,4	15,6
Abonnements	6,0	6,6	(0,6)
Fournitures électriques	—	—	—
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes	5,0	0,8	4,2
Fournitures pour la défense des périmètres	—	—	—
Cartes d'état-major	—	—	—
Intendance et magasins	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>117,0</b>	<b>61,8</b>	<b>55,2</b>
<b>Total, rubrique 10</b>	<b>320,5</b>	<b>283,9</b>	<b>36,6</b>
<b>11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u></b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>12. <u>Programmes d'information</u></b>			
Matériel	—	—	—
Matières et fournitures	5,5	5,5	—
Services contractuels	12,0	9,3	2,7
Frais de production du Département de l'information	30,0	18,0	12,0
<b>Total, rubrique 12</b>	<b>47,5</b>	<b>32,8</b>	<b>14,7</b>

/ . . .

	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Économies/ (dépassements) (3) = (1)-(2)
13. <u>Programmes de formation</u>	—	—	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—	—	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—	—	—
16. <u>Fret aérien et de surface</u>			
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—	—
Transport aérien militaire	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	9,0	2,9	6,1
Total, rubrique 16	9,0	2,9	6,1
17. <u>Système intégré de gestion</u>	—	—	—
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	427,5	480,3	(52,8)
19. <u>Contributions du personnel</u>	1 238,4	1 306,9	(68,5)
Total brut, rubriques 1 à 19	11 974,6	11 704,2	270,4
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(1 238,4)	(1 306,9)	68,5
Total net, rubriques 1 à 20	10 736,2	10 397,3	338,9
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—	—	—
Total des ressources	10 736,2	10 397,3	338,9

ANNEXE II

Rapport sur l'exécution du budget pour la période comprise  
entre le 1er juin et le 30 novembre 1994

Informations complémentaires

(En dollars des États-Unis)

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires

1. À la date du 1er juin 1994, le personnel militaire de la Mission d'observation comprenait 19 observateurs. Les prévisions de dépenses au titre du personnel militaire dans la zone de la mission avaient été calculées, dans le budget pour la période comprise entre le 1er juin et le 30 novembre 1994, en partant de l'hypothèse que le nombre d'observateurs militaires serait ramené à 15 en octobre 1994. On prévoyait en outre que les 15 observateurs seraient rapatriés dans le courant de novembre 1994. Toutefois, le mandat de la mission ayant été prorogé pour une période de cinq mois, du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995, le rapatriement prévu n'a pas été mené à terme et trois observateurs militaires étaient toujours en poste dans la zone de la mission le 1er décembre 1994. On trouvera à l'annexe III du présent rapport les données relatives aux effectifs autorisés et aux effectifs déployés sur la période comprise entre le 1er juin et le 30 novembre 1994.

i) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . (7 000)

2. Le dépassement de 7 000 dollars s'explique de la façon suivante :

a) Une indemnité de subsistance (missions) a été versée au taux de 85 dollars par personne et par jour pendant les 30 premiers jours à six observateurs militaires qui se sont relayés dans la zone de la mission en novembre 1994. Il y a eu trois jours de chevauchements, rendus nécessaires par la procédure de relève. Aucun montant n'était prévu à ce titre dans les prévisions de dépenses pour la période du 1er juin au 30 novembre 1994 du fait que les 15 observateurs militaires restants devaient être rapatriés en novembre 1994;

b) Comme tous les observateurs militaires devaient être rapatriés en novembre 1994, le montant prévu au titre de l'indemnité de subsistance (missions) avait été calculé à 50 % du coût. Le mandat de la Mission ayant été prolongé jusqu'au 30 avril 1995, trois militaires sont demeurés sur place en novembre 1994 au lieu d'être rapatriés.

ii) Frais de voyage . . . . . (11 400)

3. Un dépassement de 11 400 dollars a été enregistré à cette rubrique car six observateurs militaires se sont relayés en novembre 1994, contrairement à ce qui avait été prévu. Aucun montant n'avait été inscrit sous cette rubrique dans les prévisions initiales, car tous les observateurs militaires devaient être rapatriés en novembre 1994.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement . . . . . —

b) Contingents . . . . . —

c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire . . . . . —

4. Pas de changement dans les rubriques ci-dessus.

2. Personnel civil

a) Police civile

i) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . 173 000

5. Des économies, d'un montant de 173 000 dollars, ont été réalisées du fait que le nombre de contrôleurs de la police civile présents dans la zone de la mission de juin à septembre 1994 a été moins élevé que prévu. Le nombre de contrôleurs dans la zone de la mission s'est établi comme suit entre le 1er juin et le 30 novembre 1994 :

	<u>Juin</u>	<u>Juillet</u>	<u>Août</u>	<u>Septembre</u>	<u>Octobre</u>	<u>Novembre</u>
Effectifs autorisés	236	211	211	161	161	—
Effectifs déployés	<u>218</u>	<u>201</u>	<u>188</u>	<u>161</u>	<u>161</u>	<u>46</u>
Différence	<u>18</u>	<u>10</u>	<u>23</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>46</u>

ii) Frais de voyage . . . . . 179 200

6. Des économies ont été réalisées sous cette rubrique car le nombre de contrôleurs de la police rapatriés au cours de la période considérée a été plus faible que prévu. Le mandat de la mission d'observation ayant été prorogé pour une période de cinq mois (du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995), 115 contrôleurs au total ont été rapatriés au lieu des 161 prévus. On trouvera à l'annexe III les données relatives au nombre de contrôleurs autorisés et aux effectifs déployés sur la période comprise entre le 1er juin et le 30 novembre 1994.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement . . . . . —

7. Pas de changement.

b) Personnel international et personnel local

i) Traitements du personnel international . . . . . (118 900)

8. Le dépassement de 118 900 dollars enregistré sous cette rubrique est imputable au fait que le mandat de la mission d'observation ayant été prolongé jusqu'au 30 avril 1995, le rapatriement de 70 fonctionnaires internationaux, prévu pour novembre 1994, n'a pas eu lieu. Sur les 70 fonctionnaires qui devaient être rapatriés en novembre 1994, 30 seulement l'ont été. Il restait donc 59 fonctionnaires internationaux dans la zone de la mission le 30 novembre 1994. On trouvera à l'annexe III les données relatives aux effectifs autorisés et aux effectifs déployés pour la période considérée.

ii) Traitements du personnel local . . . . . (57 100)

9. Le déploiement de 57 100 dollars constaté sous cette rubrique s'explique par le fait qu'en raison de la prorogation du mandat de la mission, il n'a pas été mis fin comme prévu à l'emploi de 80 agents locaux en novembre 1994. Le 30 novembre 1994, 91 agents locaux étaient employés au titre de la mission, contre 85 inscrits dans les prévisions de dépenses pour la période du 1er juin au 30 novembre 1994. On trouvera à l'annexe III les données relatives au personnel local employé au titre de la mission et aux effectifs autorisés pendant la période considérée.

iii) Consultants . . . . . 25 300

10. Des économies ont été réalisées sous cette rubrique du fait qu'on a eu besoin, pendant la période considérée, d'un nombre de mois de consultants inférieur à ce qui avait été prévu.

iv) Heures supplémentaires . . . . . 8 100

11. Des économies ont été réalisées sous cette rubrique car on a eu besoin pendant la période considérée d'un nombre d'heures supplémentaires inférieur à ce qui avait été prévu.

v) Dépenses communes de personnel . . . . . (80 900)

12. La mission ayant été prolongée, les rapatriements prévus n'ont pas eu lieu, d'où un dépassement au titre des dépenses communes de personnel. On trouvera à l'annexe III les données relatives aux effectifs autorisés et aux effectifs déployés dans la zone de la mission, pour la période comprise entre le 1er juin et le 30 novembre 1994.

vi) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . (48 200)

13. Le rapatriement de 70 fonctionnaires internationaux, prévu pour novembre 1994, n'ayant pas eu lieu par suite de la prolongation de la mission, il en est résulté un dépassement de 48 200 dollars. On trouvera à l'annexe III les données relatives au personnel international déployé dans la zone de la mission et aux effectifs autorisés pour la période considérée.

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission . . . . . 109 900

14. Des économies ont été réalisées sous cette rubrique du fait que le rapatriement de 70 fonctionnaires internationaux, prévu pour novembre 1994, n'a pas eu lieu, le mandat de la mission ayant été prorogé.

viii) Autres voyages autorisés . . . . . —

c) Agents contractuels internationaux . . . . . —

d) Volontaires des Nations Unies . . . . . —

e) Personnel fourni par des gouvernements . . . . . —

f) Observateurs électoraux civils . . . . . —

15. Pas de changement dans les rubriques ci-dessus.

### 3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux . . . . . 57 500

16. L'économie réalisée sous cette rubrique tient essentiellement au fait que le loyer des locaux du quartier général de la Mission n'a pas augmenté, alors qu'il avait été prévu que son montant passe à 65 100 dollars en octobre et novembre 1994, soit une augmentation de 32 500 dollars par mois.

b) Aménagement et rénovation des locaux . . . . . —

17. Pas de changement.

c) Fournitures d'entretien . . . . . (1 500)

18. Aucun crédit n'avait été demandé sous cette rubrique, aucune dépense de ce type n'étant prévue au moment de l'établissement du budget. Il aurait pourtant fallu prévoir une dépense de 1 500 dollars pour l'achat de produits d'entretien pour le nettoyage des locaux de la Mission pendant la période considérée.

d) Services d'entretien . . . . . (35 600)

19. Aucun crédit n'avait été demandé sous cette rubrique, aucune dépense de ce type n'étant prévue au moment de l'établissement du budget. Il aurait pourtant fallu prévoir un montant de 35 600 dollars pour couvrir le coût du nettoyage des locaux de l'ONUSAL.

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau . . . . . (8 800)

20. Le dépassement du montant prévu à cette rubrique tient à l'augmentation du prix de l'électricité et des autres services publics de distribution.

f) <u>Construction de locaux/bâtiments préfabriqués</u> . . .	-
21. Pas de changement.	
4. <u>Remise en état des infrastructures</u> . . . . .	-
22. Pas de changement.	
5. <u>Transports</u>	
a) <u>Achat de véhicules</u> . . . . .	-
b) <u>Location de véhicules</u> . . . . .	-
c) <u>Matériel d'atelier</u> . . . . .	-
23. Pas de changement dans les rubriques ci-dessus.	
d) <u>Pièces de rechange, réparations et entretien</u> . . .	18 700
24. L'économie réalisée sous cette rubrique s'explique par le fait que les frais d'entretien des véhicules ont été moins élevés que prévus, le parc de la Mission ayant été ramené de 427 véhicules à 91, au lieu des 250 prévus.	
e) <u>Carburants et lubrifiants</u> . . . . .	66 900
25. L'économie réalisée sous cette rubrique tient à la réduction de la consommation de carburant : les véhicules ont moins roulé qu'en période d'activité plus intense, et le parc de la Mission a été ramené de 427 à 91 véhicules au cours de la période considérée.	
f) <u>Assurance</u> . . . . .	(3 400)
26. Le dépassement constaté sous cette rubrique tient au fait que l'assurance des véhicules a été plus coûteuse que prévu pendant la période considérée.	
6. <u>Opérations aériennes</u>	
a) <u>Hélicoptères</u>	
i) <u>Location/affrètement</u> . . . . .	130 000
27. Cette économie a été réalisée grâce au passage de marchés assurant la fourniture d'appareils à la demande et non leur maintien en attente. À la suite du retrait partiel des observateurs militaires de la zone de la mission, un hélicoptère Bell n'a effectué que 10 heures de vol par mois au lieu des 20 prévues.	
ii) <u>Carburants et lubrifiants</u> . . . . .	3 900
28. Cette économie a été réalisée grâce au fait que l'on a effectué 10 heures de vol par mois de moins que prévu, à la suite, d'une part, du passage de	

/...

marchés assurant la fourniture d'appareils à la demande et non leur maintien en attente, et, d'autre part, du retrait partiel des observateurs militaires de la zone de la mission.

iii)	<u>Déploiement/retrait</u> . . . . .	-
iv)	<u>Vols de ravitaillement</u> . . . . .	-
v)	<u>Peinture/préparation</u> . . . . .	-
vi)	<u>Assurance responsabilité</u> . . . . .	-
b)	<u>Avions</u> . . . . .	-
c)	<u>Indemnité de subsistance des équipages</u> . . . . .	-
d)	<u>Autres dépenses</u> . . . . .	-
29.	Pas de changement dans les rubriques ci-dessus.	
	7. <u>Opérations navales</u> . . . . .	-
30.	Pas de changement.	
	8. <u>Transmissions</u>	
	a) <u>Éléments complémentaires</u>	
	i) <u>Matériel de transmissions</u> . . . . .	-
31.	Aucune dépense n'était prévue sous cette rubrique.	
	ii) <u>Pièces de rechange et fournitures</u> . . . . .	6 200
32.	L'économie réalisée sous cette rubrique tient au fait que la Mission a eu besoin de moins de pièces de rechange et de fournitures que prévu pour son matériel de transmissions.	
	iii) <u>Matériel d'atelier et d'essai</u> . . . . .	-
33.	Pas de changement.	
	iv) <u>Communications par réseaux commerciaux</u> . . . . .	(81 000)
34.	Le dépassement de crédit résulte de l'imputation à la Mission, avec effet rétroactif, de sa part des communications (téléphone et télécopie) transmises sur le réseau de l'ONU.	
	b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u> . . . . .	-
35.	Pas de changement.	

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau . . . . . 2 600

36. L'économie réalisée sous cette rubrique tient au fait qu'il a fallu remplacer moins de mobilier de bureau abîmé ou inutilisable que prévu initialement.

b) Matériel de bureau . . . . . -

37. Pas de changement.

c) Matériel informatique . . . . . 2 200

38. L'économie réalisée sous cette rubrique tient au niveau moins élevé que prévu des dépenses entraînées, au cours de la période considérée, par le remplacement du matériel informatique abîmé ou inutilisable.

d) Groupes électrogènes . . . . . -

e) Matériel d'observation . . . . . -

f) Citernes à essence et débitmètres . . . . . -

g) Matériel médical et dentaire . . . . . -

h) Matériel d'hébergement . . . . . -

i) Matériel divers . . . . . -

j) Matériel pour la défense des périmètres . . . . . -

39. Pas de changement dans les rubriques ci-dessus.

k) Pièces de rechange, réparations et entretien . . . . . 4 600

40. L'économie réalisée est due au fait que les dépenses d'achat de pièces de rechange, de réparations et d'entretien ont été moins élevées que prévu pendant la période considérée.

l) Matériel d'épuration de l'eau . . . . . -

41. Pas de changement.

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes . . . . . -

42. Pas de changement.

ii) Services contractuels . . . . . (4 000)

43. Le dépassement ci-dessus s'explique par le fait que le coût des réparations techniques et des services de nettoyage contractuels fournis à la Mission d'observation pendant la période à l'examen a été plus élevé que prévu.

iii) Services informatiques . . . . . -

44. Pas de changement.

iv) Services de sécurité . . . . . (6 600)

45. Le dépassement en question est imputable à l'augmentation du coût des services de sécurité contractuels à compter du 1er septembre 1994.

v) Services et traitements médicaux . . . . . -

46. Pas de changement.

vi) Services divers, demandes d'indemnisation et règlements . . . . . 1 800

47. Les économies d'un montant de 1 800 dollars réalisées au titre de cette rubrique s'expliquent par le fait que le coût des services divers et règlements reçus par la Mission pendant la période à l'examen a été moins élevé que prévu.

vii) Dépenses de représentation . . . . . (9 800)

48. Le montant prévu à cette rubrique a été sous-estimé. Un nombre limité de réceptions ont été organisées à l'intention de notables locaux et de personnalités de passage, dans l'intérêt officiel de la Mission.

viii) Autres services divers . . . . . -

49. Pas de changement.

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau . . . . . 32 000

50. Les économies réalisées à ce titre s'expliquent par le fait que le coût des articles de papeterie et des fournitures de bureau pendant la période à l'examen a été inférieur aux prévisions.

ii) Fournitures médicales . . . . . 4 000

51. Les économies réalisées à ce titre sont imputables au coût des fournitures médicales qui a été inférieur aux estimations initiales pendant la période à l'examen.

iii)	<u>Fournitures sanitaires et de nettoyage</u> . . . . .	15 600
52.	Les économies réalisées à ce titre sont imputables à une réduction des coûts afférents aux fournitures sanitaires et de nettoyage pendant la période à l'examen.	
iv)	<u>Abonnements</u> . . . . .	(600)
53.	Le dépassement enregistré à cette rubrique est imputable au coût plus élevé que prévu des abonnements à des périodiques.	
v)	<u>Fournitures électriques</u> . . . . .	-
54.	Pas de changement.	
vi)	<u>Bâches antiprojectiles pour véhicules</u> . . . . .	-
55.	Pas de changement.	
vii)	<u>Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes</u> . . . .	4 200
56.	Les économies réalisées à cette rubrique sont imputables au fait qu'il n'a pas été acheté d'uniformes pour les chauffeurs et le personnel de nettoyage en raison de la réduction de ces effectifs.	
viii)	<u>Fournitures pour la défense des périmètres</u> . . . .	-
ix)	<u>Cartes d'état-major</u> . . . . .	-
x)	<u>Intendance et magasins</u> . . . . .	-
57.	Pas de changement au titre des rubriques ci-dessus.	
11.	<u>Fournitures et services liés aux élections</u> . . . . .	-
58.	Pas de changement.	
12.	<u>Programmes d'information</u>	
a)	<u>Équipement</u> . . . . .	-
59.	Pas de changement.	
b)	<u>Matériel et fournitures</u> . . . . .	-
60.	Pas de changement.	

c) Services contractuels . . . . . 2 700

61. Les économies, d'un montant de 2 700 dollars, réalisées au titre de cette rubrique, sont imputables au coût moins élevé que prévu des services contractuels fournis par la société locale chargée de suivre, d'enregistrer et de transcrire les informations diffusées par les stations de télévision et de radio locales.

d) Coûts de production du Département de l'information . . . . . 12 000

62. Les économies réalisées à cette rubrique sont imputables au report des campagnes de publicité prévues à l'occasion du retrait de l'ONUSAL, compte tenu de la prorogation du mandat de la Mission d'observation pour la période comprise entre le 1er décembre 1994 et le 30 avril 1995.

13. Programmes de formation . . . . . -

14. Programmes de déminage . . . . . -

15. Aide au désarmement et à la démobilisation . . . . . -

63. Pas de changement au titre des rubriques ci-dessus.

16. Fret aérien et de surface

a) Transport du matériel appartenant aux contingents -

64. Pas de changement.

b) Transport aérien militaire . . . . . -

65. Pas de changement.

c) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées . . . . . 6 100

66. Les économies réalisées à ce titre sont imputables au fait que le volume du fret à destination et en provenance de la zone de la mission a été inférieur au volume prévu pendant la période à l'examen.

17. Système intégré de gestion . . . . . -

67. Pas de changement.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix . (52 800)

68. Conformément à la résolution 48/226 C de l'Assemblée générale, en date du 29 juillet 1994, l'augmentation de dépenses, d'un montant de 52 800 dollars, prévue au titre de cette rubrique correspond à l'application d'un taux de 8,5 % au montant effectif des dépenses au titre du personnel civil.

19. Contributions du personnel . . . . . (68 500)

69. Les dépenses supplémentaires, d'un montant de 68 500 dollars, prévues à cette rubrique sont imputables au non-rapatriement du personnel international et du personnel local de la zone de la mission, comme prévu en novembre 1994, compte tenu de la prorogation du mandat de l'ONUSAL pour la période comprise entre le 1er décembre 1994 et le 30 avril 1995.

20. Recettes provenant des contributions du personnel . . . 68 500

70. Ce montant correspond à celui qui est indiqué à la rubrique 19 ci-dessus.

## ANNEXE III

Effectifs autorisés et effectifs déployés pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1994

Catégorie	Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		30 novembre 1994	
	Effectifs autorisés	Effectifs déployés										
<u>Personnel civil</u>												
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>												
SGA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	—	1
D-2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	—	1
D-1	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	1	4
P-5	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	—	2
P-4	23	23	21	21	21	20	21	18	19	19	1	7
P-3	14	14	14	15	14	14	14	14	14	14	2	17
P-2/1	10	10	10	10	10	9	10	9	10	9	1	9
Total partiel	69	69	67	68	67	64	67	62	65	63	5	41
<u>Agents des services généraux et autres catégories</u>												
Agents des services généraux	18	17	17	17	17	15	17	15	17	15	9	9
Agents du Service mobile	12	12	12	12	12	12	11	12	11	11	9	9
Total partiel	30	29	29	29	29	27	28	27	28	26	18	18
Total, personnel recruté sur le plan international	99	98	96	97	96	91	95	89	93	89	23	59
<u>Agents locaux</u>	175	175	170	164	165	168	165	168	165	165	85	91
Total, personnel civil	274	273	266	261	261	259	260	257	258	254	108	150
<u>Personnel militaire</u>												
Observateurs militaires	19	19	19	15	19	20	19	15	15	15	—	3
Police civile	236	218	211	201	211	188	161	161	161	161	—	46
Total, personnel militaire	255	237	230	216	230	208	180	176	176	176	—	49
Total général	529	510	496	477	491	467	440	433	434	430	108	199

ANNEXE IV

Répartition du matériel de transport et de transmissions et des  
 groupes électrogènes au 1er décembre 1994

	Quartier général de la Mission	Quartiers généraux régionaux	Réserve	Total
<b>1. <u>Matériel de transport</u></b>				
Conduites intérieures	27	1	—	28
Minibus/cars	2	3	—	5
Pick-up	4	2	—	6
Véhicules de patrouille à 4 roues motrices	18	34	—	52
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>40</b>	<b>—</b>	<b>91</b>
<b>2. <u>Matériel de transmissions</u></b>				
a) <u>Stations de base</u>				
Ondes métriques	—	—	—	—
Ondes décimétriques	7	4	1	12
<b>Total partiel</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>12</b>
b) <u>Stations à bord de véhicules et émetteurs-récepteurs portatifs</u>				
Ondes décimétriques	46	41	—	87
Émetteurs-récepteurs portatifs	52	84	25	161
<b>Total partiel</b>	<b>98</b>	<b>125</b>	<b>25</b>	<b>248</b>
c) <u>Autres</u>				
Stations terriennes	1	—	—	1
Télécopieurs	9	3	3	15
Standards téléphoniques	1	3	1	5
Alimentation non interruptible	5	1	—	6
<b>Total partiel</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>27</b>
<b>Total</b>	<b>121</b>	<b>136</b>	<b>30</b>	<b>287</b>
<b>3. <u>Groupes électrogènes</u></b>				
4,53 kVA	—	—	4	4
14,00 kVA	—	2	1	3
31,80 kVA	3	—	2	5
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>12</b>

ANNEXE V

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépenses
<b>1. <u>Personnel militaire</u></b>	
a) <u>Observateurs militaires</u>	
Indemnité de subsistance (missions)	27,7
Frais de voyage	6,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	0,3
Total partiel	34,0
b) <u>Contingents</u>	—
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>	—
Total, rubrique 1	34,0
<b>2. <u>Personnel civil</u></b>	
a) <u>Police civile</u>	
Indemnité de subsistance (missions)	393,7
Frais de voyage	92,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	4,6
Total partiel	490,3
b) <u>Personnel international et personnel local</u>	
Traitements du personnel international	1 214,3
Traitements du personnel local	346,7
Consultants	70,2
Heures supplémentaires	1,5
Dépenses communes de personnel	692,8
Indemnité de subsistance (missions)	566,9
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	118,0
Autres voyages autorisés	5,2
Total partiel	3 015,6
c) <u>Personnel contractuel international</u>	—
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—
e) <u>Personnel fourni par des gouvernements</u>	—
f) <u>Observateurs électoraux civils</u>	—
Total, rubrique 2	3 505,9

/ . . .

	Prévisions de dépenses
<b>3. <u>Locaux/hébergement</u></b>	
Location de locaux	274,0
Aménagement et rénovation des locaux	15,0
Fournitures d'entretien	—
Services d'entretien	—
Éclairage, chauffage, énergie et eau	20,0
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—
Total, rubrique 3	309,0
<b>4. <u>Remise en état des infrastructures</u></b>	—
<b>5. <u>Transports</u></b>	
Achat de véhicules	—
Location de véhicules	17,0
Matériel d'atelier	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	54,6
Carburant et lubrifiants	20,7
Assurance	9,1
Total, rubrique 5	101,4
<b>6. <u>Opérations aériennes</u></b>	
a) <u>Hélicoptères</u>	
Location/affrètement	33,8
Carburant et lubrifiants	—
Déploiement/retrait	—
Vols de ravitaillement	—
Peinture/préparation	—
Assurance (responsabilité/risques de guerre)	—
Total partiel	33,8
b) <u>Avions</u>	—
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	—
d) <u>Autres dépenses</u>	—
Total, rubrique 6	33,8
<b>7. <u>Opérations navales</u></b>	—
<b>8. <u>Transmissions</u></b>	—
a) <u>Éléments complémentaires</u>	
Matériel de transmissions	—
Pièces de rechange et fournitures	8,0

	Prévisions de dépenses
Matériel d'atelier et d'essai	—
Communications par réseaux commerciaux	15,0
Total partiel	23,0
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—
Total, rubrique 8	23,0
<b>9. <u>Matériel divers</u></b>	
Mobilier de bureau	—
Matériel de bureau	—
Matériel informatique	—
Groupes électrogènes	—
Matériel d'observation	—
Citernes à essence et débitmètres	—
Matériel médical et dentaire	—
Matériel d'hébergement	—
Matériel divers	—
Matériel pour la défense des périmètres	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	2,0
Matériel d'épuration de l'eau	—
Total, rubrique 9	2,0
<b>10. <u>Fournitures et services</u></b>	
a) <u>Services divers</u>	
Vérification des comptes	8,5
Services contractuels	25,0
Services informatiques	—
Services de sécurité	72,5
Services et traitements médicaux	20,0
Services divers	—
Dépenses de représentation	5,0
Autres services	2,5
Total partiel	133,5
b) <u>Fournitures diverses</u>	
Papeterie et fournitures de bureau	12,0
Fournitures médicales	3,0
Fournitures sanitaires et de nettoyage	5,0
Abonnements	2,0
Fournitures électriques	—
Bâches antiprojectiles (pour véhicules)	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes	1,5

	Prévisions de dépenses
Fournitures pour la défense des périmètres	—
Cartes d'état-major	—
Intendance et magasins	—
Total partiel	23,5
Total, rubrique 10	157,0
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—
12. <u>Programmes d'information</u>	
Matériel	—
Matières et fournitures	—
Services contractuels	—
Frais de production du Département de l'information	20,0
Total, rubrique 12	20,0
13. <u>Programmes de formation</u>	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—
16. <u>Fret aérien et de surface</u>	
Transport du matériel appartenant aux contingents	—
Transport aérien militaire	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	171,5
Total, rubrique 16	171,5
17. <u>Système intégré de gestion</u>	—
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	256,3
19. <u>Contributions du personnel</u>	601,7
Total brut, rubriques 1 à 19	5 215,6
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(601,7)
Total net, rubriques 1 à 20	4 613,9
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—
Total des ressources	4 613,9

ANNEXE VI

Prévisions de dépenses pour la période comprise entre  
le 1er décembre 1994 et le 30 avril 1995

Informations complémentaires

(En dollars des États-Unis)

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

1. Les prévisions de dépenses pour les cinq mois compris entre le 1er décembre 1994 et le 30 avril 1995 ont été calculées selon les paramètres ci-après.

a) Indemnité de subsistance (missions)

2. Tout le personnel de la Mission, à l'exception du personnel recruté localement, a droit à une indemnité de subsistance en mission calculée aux taux de 85 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 68 dollars par jour par la suite. Ces taux sont majorés de 10 % pour les fonctionnaires D-1 et D-2 et de 25 % pour les sous-secrétaires généraux et les secrétaires généraux adjoints.

b) Frais de voyage

3. Les frais de voyage du personnel militaire et du personnel civil à destination et en provenance de la zone de la mission, à l'occasion du déploiement, des relèves et du rapatriement, ont été estimés en moyenne à 2 000 dollars l'aller simple par personne, soit 4 000 dollars aller retour (1 000 dollars de tarif de base, plus 1 000 dollars pour l'expédition de 100 kilogrammes de bagages non accompagnés et l'indemnité de subsistance en mission). Le coût du voyage aller retour pour une mission officielle de trois jours à New York est estimé à 1 400 dollars (700 dollars de tarif de base plus 700 dollars d'indemnité journalière de subsistance et autres indemnités).

c) Personnel civil

4. Les traitements et dépenses communes afférents au personnel international, indiqués après déduction des contributions du personnel, ont été calculés à partir des coûts standard à New York, sauf lorsqu'il s'agit de personnel recruté expressément pour la Mission. Les traitements et dépenses communes afférents au personnel local ont été établis d'après le barème des traitements applicable à San Salvador.

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires

5. À la date du 1er décembre 1994, le personnel militaire de la Mission ne comprenait plus que trois observateurs. Un observateur militaire devrait être rapatrié le 31 mars 1995, tandis que les deux autres resteront dans la zone de la mission jusqu'au 22 avril 1995. On trouvera à l'annexe VIII le calendrier de retrait des observateurs militaires.

i) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . 27 700

6. Il est prévu de verser une indemnité de subsistance (missions) à trois observateurs militaires du 1er décembre 1994 au 31 mars 1995 – soit un total de 363 jours/personne – au taux de 68 dollars par personne et par jour (24 700 dollars). Un montant supplémentaire est prévu à ce titre pour deux observateurs militaires pendant la période du 1er au 22 avril 1995, soit un total de 44 jours/personne, au taux de 68 dollars par personne et par jour (3 000 dollars).

ii) Frais de voyage . . . . . 6 000

7. Le montant indiqué doit permettre de couvrir les frais de rapatriement de trois observateurs militaires, à raison de 2 000 dollars par voyage.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement . . . . . 300

8. Il est prévu de verser une indemnité d'habillement à trois observateurs militaires, à raison de 100 dollars par personne.

b) Contingents . . . . . –

9. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire . . . . . –

10. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

2. Personnel civil

a) Police civile

11. À la date du 1er décembre 1994, les effectifs de la police civile de la Mission avaient été réduits à 31 contrôleurs de la police civile et 15 instructeurs de police en poste à l'Académie de la sûreté nationale. Tous les membres de la police civile (46 personnes au total) devraient être rapatriés d'ici le 30 avril 1995, conformément au calendrier de retrait qui figure à l'annexe VIII.

i) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . 393 700

12. Il est prévu de verser une indemnité de subsistance (missions) au taux de 68 dollars par personne et par jour aux membres de la police civile, dont les effectifs seront les suivants : 46 en décembre 1994 (97 000 dollars), 40 du 1er janvier au 31 mars 1995 (244 800 dollars), 33 du 1er au 15 avril 1995 (33 700 dollars), 28 du 16 au 22 avril 1995 (13 300 dollars) et 9 du 23 au 30 avril 1995 (4 900 dollars). Le calendrier de retrait des effectifs de la police civile figure à l'annexe VIII.

ii) Frais de voyage . . . . . 92 000

13. Un montant est prévu au titre des frais de rapatriement de 31 contrôleurs de la police civile (62 000 dollars) et de 15 instructeurs de police (30 000 dollars), à raison d'un montant estimatif de 2 000 dollars par voyage.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement . . . . . 4 600

14. Il est prévu de verser une indemnité d'habillement à 31 contrôleurs de la police civile et à 15 instructeurs de la police au taux de 100 dollars par personne.

b) Personnel international et personnel local

15. On prévoit d'affecter à la zone de la mission 59 fonctionnaires internationaux et 91 agents locaux pendant la période comprise entre le 1er décembre 1994 et le 30 avril 1995. Les effectifs actuellement autorisés pour cette période et les effectifs proposés sont indiqués à l'annexe VII. La répartition envisagée du personnel civil entre les différents bureaux pendant la période du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995, est indiquée à l'annexe X. Le détail des dépenses afférentes au personnel civil et des dépenses connexes pour la période considérée est fournie à l'annexe IX. Le montant de ces dépenses a été calculé sur la base du calendrier de retrait figurant à l'annexe VIII.

i) Traitements du personnel international . . . . . 1 214 300

16. Le montant prévu correspond aux traitements de 59 fonctionnaires internationaux, qui doivent être progressivement rapatriés entre le 1er décembre 1994 et le 30 avril 1995, conformément au calendrier de retrait figurant à l'annexe VIII, et a été calculé sur la base des chiffres indiqués à l'annexe IX.

ii) Traitements du personnel local . . . . . 346 700

17. Le montant indiqué doit permettre de couvrir les traitements de 91 agents locaux du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995, étant entendu que le nombre d'agents locaux diminuera progressivement, conformément au calendrier de retrait figurant à l'annexe VIII. Ce montant a été calculé sur la base d'un traitement moyen net de 820 dollars par personne et par mois, ce qui correspond au barème des traitements locaux en El Salvador. On trouvera à l'annexe IX le détail du calcul.

iii) Consultants . . . . . 70 200

18. Un montant est prévu aux fins du recrutement de deux consultants internationaux qui seront affectés au bureau du chef de la Mission et seront chargés d'aider à faire appliquer rapidement et définitivement les éléments des Accords de paix encore en suspens, dont le programme de transfert des terres et les réformes constitutionnelles visant le système judiciaire. Les consultants seront aussi chargés d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne la consolidation des institutions. Le montant indiqué a été calculé sur la base d'un total de 6,5 mois de travail de consultants internationaux (pour les deux consultants), à raison d'un coût estimatif de 10 800 dollars par mois, honoraires, frais de voyage et indemnités journalières de subsistance compris.

iv) Heures supplémentaires . . . . . 1 500

19. Un montant est prévu au titre des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit pour les chauffeurs et les standardistes, à raison de 50 heures par mois au taux de six dollars l'heure, pendant les cinq mois compris entre le 1er décembre 1994 et le 30 avril 1995.

v) Dépenses communes de personnel . . . . . 692 800

20. Le montant prévu à ce titre correspond aux dépenses communes de personnel pour 59 fonctionnaires internationaux (679 100 dollars) et 91 agents locaux (72 700 dollars) sur la période comprise entre le 1er décembre 1994 et le 30 avril 1995, ces dépenses étant calculées sur la base du calendrier de retrait figurant à l'annexe VIII, moins la moitié du montant prévu au titre des frais de voyage du personnel international en provenance de la zone de la mission (59 000 dollars). On trouvera à l'annexe IX une ventilation de ces dépenses.

vi) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . 566 900

21. Il est prévu de verser une indemnité de subsistance (missions) à 59 fonctionnaires internationaux du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995, aux taux indiqués au paragraphe 2 de la section I de la présente annexe. Le montant total a été calculé sur la base du calendrier de retrait figurant à l'annexe VIII. On trouvera une ventilation des dépenses à ce titre à l'annexe IX.

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission . . . . . 118 000

22. Le montant prévu à ce titre doit permettre de couvrir les frais de rapatriement de 59 fonctionnaires internationaux, à raison de 2 000 dollars en moyenne par voyage.

viii) Autres voyages autorisés . . . . . 5 200

23. Un montant est prévu pour financer le voyage à New York, aux fins de consultations, pendant trois jours chacun, de trois fonctionnaires de rang supérieur affectés à la Mission, à raison d'un coût moyen de 1 400 dollars par voyage.

- c) Personnel contractuel international . . . . . -
- d) Volontaires des Nations Unies . . . . . -
- e) Personnel fourni par des gouvernements . . . . . -
- f) Observateurs électoraux civils . . . . . -

24. Aucun montant n'est prévu au titre des rubriques ci-dessus.

3. Locaux/hébergement

- a) Location de locaux . . . . . 274 000

25. Le montant indiqué comprend, outre le loyer des locaux du quartier général de la Mission – supposé constant du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995 –, soit cinq mois à 32 600 dollars par mois (163 000 dollars), les éléments suivants :

a) Location de places dans des parcs de stationnement couverts ou en plein air : 1 100 dollars par mois pendant les quatre mois du 1er décembre 1994 au 31 mars 1995 (4 400 dollars);

b) Bureau régional de San Salvador : 2 700 dollars par mois pendant les quatre mois du 1er décembre 1994 au 31 mars 1995 (10 800 dollars);

c) Deux bureaux régionaux (Chalatenango et San Miguel) : 2 300 dollars par mois pendant les cinq mois du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995 (11 500 dollars);

d) Un entrepôt à San Salvador : 2 100 dollars par mois pendant les cinq mois du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995 (10 500 dollars);

e) Emplacement pour le stationnement de véhicules et l'entreposage de matériel appartenant à la Mission en attendant leur écoulement : 2 000 dollars par mois pendant les quatre mois du 1er décembre 1994 au 31 mars 1995 (8 000 dollars);

f) Bureaux pour la force de police de la Mission : 5 000 dollars par mois pendant un mois (décembre 1994);

g) Locaux à proximité du quartier général de la Mission, pour les ateliers d'entretien du matériel de transport et transmissions qui doivent être déménagés lors de la fermeture du bureau régional de San Salvador : 800 dollars par mois pendant un mois (800 dollars);

h) Il est en outre prévu de financer le stockage des archives de la Mission à son quartier général pendant trois ans (60 000 dollars).

- b) Aménagement et rénovation des locaux . . . . . 15 000

26. Il est prévu d'entretenir et d'aménager les locaux de la Mission et d'effectuer les réparations nécessaires afin de les remettre, pour la fin du

bail, en l'état où ils ont été trouvés; les dépenses s'élèveraient à 3 000 dollars par mois pendant les cinq mois du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995.

c) Fournitures d'entretien . . . . . -

27. Aucune dépense n'est prévue sous cette rubrique.

d) Services d'entretien . . . . . -

28. Aucune dépense n'est prévue sous cette rubrique.

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau . . . . . 20 000

29. Le montant indiqué couvrirait les dépenses d'eau et d'électricité de tous les lieux d'implantation dans la zone de la mission, qui sont estimées à 4 000 dollars par mois pendant les cinq mois du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995.

f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués . . . . . -

30. Aucune dépense n'est prévue sous cette rubrique.

4. Remise en état des infrastructures . . . . . -

31. Aucune dépense n'est prévue sous cette rubrique.

5. Transports

32. À compter du 1er décembre 1994, le parc de la Mission a été ramené à 91 véhicules, dont chacun devrait faire l'objet de deux révisions entre le 1er décembre 1994 et le 30 avril 1995 et d'une visite d'entretien pour le préparer à être expédié hors de la zone de la mission.

a) Achat de véhicules . . . . . -

33. Aucune dépense n'est prévue sous cette rubrique.

b) Location de véhicules . . . . . 17 000

34. Le montant prévu est destiné à couvrir la location de camionnettes en avril 1995 pour le transport, à destination et en provenance de l'entrepôt de l'ONUSAL, de différents types de matériel (de bureau, de transmissions, etc.) en vue de son évacuation de la zone de la mission (15 000 dollars), ainsi que la location de cinq automobiles pendant environ une semaine, en avril 1995, à l'intention du personnel qui continuera d'exercer ses fonctions une fois que tous les véhicules de la Mission auront été retirés de la zone (2 000 dollars).

c) Matériel d'atelier . . . . . -

35. Aucune dépense n'est prévue sous cette rubrique.

d) Pièces de rechange, réparations et entretien . . . . . 54 600

36. Deux révisions sont prévues pour chacun des 91 véhicules restant dans la zone de la mission pendant les cinq mois du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995; le coût de chaque révision est estimé à 200 dollars, y compris les pièces de rechange, les pneus, les batteries et les réparations (36 400 dollars); à cela s'ajoute une dépense non récurrente de 200 dollars par véhicule pour préparer les véhicules à être expédiés hors de la zone de la mission (18 200 dollars).

e) Carburants et lubrifiants . . . . . 20 700

37. Les dépenses de carburants et lubrifiants sont estimées à 53 dollars par mois pour chacun des 91 véhicules restant dans la zone de la mission pendant les quatre mois du 1er décembre 1994 au 31 mars 1995. Le montant indiqué doit également permettre d'acheter de l'essence pour le groupe électrogène de la station terrienne du quartier général de la Mission et pour les groupes électrogènes de ses postes avancés pendant les cinq mois du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995 (1 400 dollars).

f) Assurance . . . . . 9 100

38. Le montant prévu correspond aux primes d'assurance responsabilité civile relatives aux 91 véhicules restant dans la zone de la mission, primes dont le montant est estimé à 100 dollars par véhicule pour les cinq mois du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995.

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères

i) Location/affrètement . . . . . 33 800

39. Il est prévu de louer sur place un hélicoptère pour l'entretien puis le démontage des répéteurs de transmissions installés en haut des montagnes. Le démontage du réseau de répéteurs ne peut être assuré que par hélicoptère, ce qui suppose que l'on dispose d'appareils pendant les derniers mois du démantèlement de la Mission. Un hélicoptère serait loué à la demande, 12 heures par mois en moyenne, à 625 dollars de l'heure, y compris le temps de vol, le carburant et le temps d'attente, pendant les quatre mois et demi du 1er décembre 1994 au 15 avril 1995.

ii) Carburants et lubrifiants . . . . . -

iii) Déploiement/retrait . . . . . -

iv) Vols de ravitaillement . . . . . -

v) Peinture/préparation . . . . . -

b) Avions . . . . . -

c) Indemnité de subsistance des équipages . . . . . -

/...

d) <u>Autres dépenses</u> . . . . .	-
40. Aucune dépense n'est prévue sous les rubriques ci-dessus.	
7. <u>Opérations navales</u> . . . . .	-
41. Aucune dépense n'est prévue sous cette rubrique.	
8. <u>Transmissions</u>	
a) <u>Éléments complémentaires</u>	
i) <u>Matériel de transmissions</u> . . . . .	-
42. Aucune dépense n'est prévue sous cette rubrique.	
ii) <u>Pièces de rechange et fournitures</u> . . . . .	8 000
43. Le montant prévu correspond à l'achat de pièces de rechange pour le matériel de transmissions et le matériel d'atelier et d'essai, ainsi qu'à la préparation du matériel de transmissions et des groupes électrogènes en vue de leur expédition hors de la zone de la mission, ces dépenses devant s'élever en moyenne à 2 000 dollars par mois pendant les quatre mois du 1er décembre 1994 au 31 mars 1995.	
iii) <u>Matériel d'atelier et d'essai</u> . . . . .	-
44. Aucune dépense n'est prévue sous cette rubrique.	
iv) <u>Communications par les réseaux commerciaux</u> . . . . .	15 000
45. Le montant indiqué correspond aux frais de communication par les réseaux commerciaux (télécopie, téléphone, service de la valise diplomatique, communications par satellite), soit environ 3 000 dollars par mois pendant les cinq mois du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995.	
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u> . . . . .	-
46. Aucune dépense n'est prévue sous cette rubrique.	
9. <u>Matériel divers</u>	
a) <u>Mobilier de bureau</u> . . . . .	-
b) <u>Matériel de bureau</u> . . . . .	-
c) <u>Matériel informatique</u> . . . . .	-
d) <u>Groupes électrogènes</u> . . . . .	-
e) <u>Matériel d'observation</u> . . . . .	-

/...

f)	<u>Citernes à essence et débitmètres</u> . . . . .	-
g)	<u>Matériel médical et dentaire</u> . . . . .	-
h)	<u>Matériel d'hébergement</u> . . . . .	-
i)	<u>Matériel divers</u> . . . . .	-
j)	<u>Matériel pour la défense des périmètres</u> . . . . .	-

47. Aucune dépense n'est prévue sous les rubriques ci-dessus.

k)	<u>Pièces de rechange, réparations et entretien</u> . . .	2 000
----	---	-------

48. Le montant indiqué correspond à des dépenses moyennes de 500 dollars par mois pendant les quatre mois du 1er décembre 1994 au 31 mars 1995.

l)	<u>Matériel d'épuration d'eau</u> . . . . .	-
----	---	---

49. Aucune dépense n'est prévue sous cette rubrique.

10. Fournitures et services

a)	<u>Services divers</u>	
i)	<u>Vérification des comptes</u> . . . . .	8 500

50. Le montant prévu doit couvrir les dépenses engagées au titre de la vérification externe des comptes pour la période de cinq mois comprise entre le 1er décembre 1994 et le 30 avril 1995.

ii)	<u>Services contractuels</u> . . . . .	25 000
-----	--	--------

51. Le montant prévu correspond aux divers services contractuels ci-après : enlèvement des ordures, lavage des véhicules, réparations techniques et nettoyage des locaux de l'ONUSAL, et servira à recruter du personnel supplémentaire (travailleurs manuels, techniciens radio, spécialistes des transmissions, etc.) pour la fermeture de la Mission; ce coût est évalué à 5 000 dollars par mois pour la période de cinq mois comprise entre le 1er décembre 1994 et le 30 avril 1995.

iii)	<u>Services informatiques</u> . . . . .	-
------	---	---

52. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv)	<u>Services de sécurité</u> . . . . .	72 500
-----	---------------------------------------	--------

53. Le montant prévu servira à couvrir les services contractuels de gardes de sécurité pour le quartier général de l'ONUSAL, les aires de stationnement et l'entrepôt, de même que pour les autres bureaux régionaux; le coût de ces services est évalué à 14 500 dollars par mois pour la période de cinq mois comprise entre le 1er décembre 1994 et le 30 avril 1995.

v) Services et traitements médicaux . . . . . 20 000

54. Le montant indiqué doit couvrir les examens et services médicaux concernant les personnels civil et militaire dans la zone de la mission, y compris environ 90 visites médicales en fin de mission, pour un coût estimatif de 4 000 dollars par mois pour la période de cinq mois comprise entre le 1er décembre 1994 et le 30 avril 1995.

vi) Autres services . . . . . -

55. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vii) Dépenses de représentation . . . . . 5 000

56. Le montant prévu doit permettre d'organiser des réceptions en l'honneur des notables locaux et des personnalités de passage, en signe de bonne volonté, dans l'intérêt officiel de la Mission, à raison de 1 000 dollars par mois en moyenne pour la période de cinq mois comprise entre le 1er décembre 1994 et le 30 avril 1995. On notera que la phase finale de l'ONUSAL exigera l'organisation d'un certain nombre d'activités, notamment de réceptions en l'honneur du Président et des membres du Gouvernement, du corps diplomatique et des représentants des organisations non gouvernementales et autres qui ont été étroitement associées aux travaux de la Mission.

viii) Autres services divers . . . . . 2 500

57. Le montant prévu couvrira le coût des services divers liés au fonctionnement quotidien de la Mission non prévus sous d'autres rubriques, à raison de 500 dollars par mois pour la période de cinq mois comprise entre le 1er décembre 1994 et le 30 avril 1995.

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau . . . . . 12 000

58. Le montant prévu doit couvrir l'achat d'articles de papeterie et de fournitures de bureau, les travaux d'impression effectués sur place, l'achat de fournitures pour ordinateur et de matériel de reproduction; le coût moyen est évalué à 3 000 dollars par mois pour la période de quatre mois comprise entre le 1er décembre 1994 et le 31 mars 1995.

ii) Fournitures médicales . . . . . 3 000

59. Le montant prévu servira à acheter des fournitures médicales et des vaccins pour le centre médical du quartier général de l'ONUSAL, dont le coût est évalué à 3 000 dollars.

iii)	<u>Fournitures sanitaires et de nettoyage</u> . . . . .	5 000
60.	Le montant prévu servira à acheter des fournitures de nettoyage pour l'ensemble des locaux de la zone de la mission, dont le coût est évalué à 1 000 dollars par mois pour la période de cinq mois comprise entre le 1er décembre 1994 et le 30 avril 1995.	
iv)	<u>Abonnements</u> . . . . .	2 000
61.	Le montant prévu correspond aux frais d'abonnement à des périodiques, à raison de 500 dollars par mois pour la période de quatre mois comprise entre le 1er décembre 1994 et le 31 mars 1995.	
v)	<u>Fournitures électriques</u> . . . . .	—
62.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
vi)	<u>Bâches antiprojectiles pour véhicules</u> . . . . .	—
63.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
vii)	<u>Accessoires d'uniforme, drapeaux et insignes</u> . . .	1 500
64.	Le montant prévu doit couvrir le coût des vêtements de protection utilisés par les chauffeurs, les mécaniciens et le personnel du Service mobile, et des articles d'habillement aux couleurs de l'ONU destinés au personnel civil.	
viii)	<u>Fournitures pour la défense des périmètres</u> . . . .	—
ix)	<u>Cartes d'état-major</u> . . . . .	—
x)	<u>Intendance et magasins</u> . . . . .	—
65.	Aucun montant n'est prévu sous ces rubriques.	
11.	<u>Fournitures et services liés aux élections</u> . . . . .	—
66.	Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.	
12.	<u>Programmes d'information</u>	
a)	<u>Équipement</u> . . . . .	—

- b) Matériel et fournitures . . . . . -
- c) Services contractuels . . . . . -

67. Aucun montant n'est prévu sous ces rubriques.

- d) Coût de production du Département de l'information 20 000

68. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la campagne d'information et d'éducation, y compris les annonces et services par câble, organisée pour la fermeture de la Mission d'observation (12 000 dollars). Un montant est également prévu afin d'assurer le maintien des centres d'information, y compris la reproduction et l'impression sur place des textes et autres matériaux, qui fournissent des informations sur l'ONUSAL aux écoles, aux bibliothèques et au grand public (8 000 dollars).

- 13. Programmes de formation . . . . . -
- 14. Programmes de déminage . . . . . -
- 15. Aide au désarmement et à la démobilisation . . . . . -

69. Aucun montant n'est prévu sous ces rubriques.

- 16. Fret aérien et de surface
  - a) Transport du matériel appartenant aux contingents -

70. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

- b) Transport aérien militaire . . . . . -

71. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

- c) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées . . . . . 171 500

72. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût du fret relatif à la fermeture de la Mission et de l'enlèvement du matériel de l'ONUSAL (fret de surface), comme indiqué ci-après :

<u>Description</u>	<u>Coût du fret</u>
a) <u>18 groupes électrogènes<sup>a</sup></u> Un conteneur de 40 pieds	6 000
b) <u>Photocopieuses, machines à écrire et autres petites machines</u> Un conteneur de 20 pieds	4 500
c) <u>Une station terrienne de télécommunications par satellite</u> Un conteneur de 40 pieds	6 000
d) <u>Matériel de transmissions<sup>a</sup></u> Trois conteneurs de 40 pieds	18 000
e) <u>Matériels divers<sup>a</sup></u> Deux conteneurs de 40 pieds	12 000
Matériel d'emballage et imprévus	50 000
Frais de nettoyage, de manutention et d'expédition non couverts sous d'autres rubriques	75 000
TOTAL	171 500

<sup>a</sup> À expédier à Brindisi.

17. Système intégré de gestion . . . . . —
73. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix . . . . . 256 300
74. Conformément au taux approuvé pour le financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant prévu correspond à 8,5 % du montant total des traitements, dépenses communes de personnel et frais de voyage du personnel civil de la Mission.
19. Contributions du personnel . . . . . 601 700
75. Les dépenses de personnel (personnel international et local) sont indiquées en chiffres nets à la rubrique 2 b). Le montant indiqué à la présente rubrique représente la différence entre les traitements bruts et les traitements nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.
20. Recettes provenant des contributions du personnel . . . . . (601 700)
76. Le montant correspondant aux contributions du personnel qui apparaît à la rubrique 19 ci-dessus a été porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a institué par sa résolution 973 (X) A du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds, au prorata de leur quote-part au budget de l'ONUSAL.

ANNEXE VII

Effectifs autorisés et effectifs proposés pour la période  
allant du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995

Catégorie	Effectifs autorisés au 1er décembre 1994	Modifications proposées	Effectifs proposés 1er décembre 1994- 30 avril 1995
<u>Personnel civil</u>			
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>			
SGA	1	—	1
D-2	1	—	1
D-1	3	1	4
P-5	3	(1)	2
P-4	7	—	7
P-3	16	1	17
P-2/1	10	(1)	9
Total partiel	41	—	41
<u>Agents des services généraux et autres catégories</u>			
Agents des services généraux	9	—	9
Agents du Service mobile	9	—	9
Total partiel	18	—	18
Total, personnel recruté sur le plan international	59	—	59
<u>Agents locaux</u>	86	5	91
Total, personnel civil	145	5	150
<u>Personnel militaire</u>			
Observateurs militaires	3	—	3
Police civile	46	—	46
Total, personnel militaire	49	—	49
Total général	194	5	199

## ANNEXE VIII

Calendrier de retrait du personnel prévu pour la période  
allant du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995

Catégorie	Effectifs en place au 1er décembre 1994	Effectifs prévus pour la période allant du 1er janvier au 30 avril 1995							
		1er janvier	1er février	1er mars	1er avril	8 avril	15 avril	22 avril	30 avril
<u>Personnel civil</u>									
<u>Administrateurs et fonctionnaires</u> <u>de rang supérieur</u>									
SGA	1	1	1	1	1	1	1	1	—
D-2	1	1	1	1	1	1	1	1	—
D-1	4	4	4	4	3	3	3	3	1
P-5	2	2	2	2	2	1	1	1	—
P-4	7	6	6	6	6	6	5	1	—
P-3	17	17	17	17	17	16	14	8	—
P-2/1	9	9	9	8	8	8	6	3	1
Total partiel	41	40	40	39	38	36	31	18	2
<u>Agents des services généraux et</u> <u>autres catégories</u>									
Agents des services généraux	9	9	9	9	9	9	9	9	2
Agents du Service mobile	9	9	9	9	9	8	8	8	4
Total partiel	18	18	18	18	18	17	17	17	6
Total, personnel recruté sur le plan international	59	58	58	57	56	53	48	35	8
<u>Agents locaux</u>	91	91	91	90	86	81	79	72	16
Total, personnel civil	150	149	149	147	142	134	127	107	24
<u>Personnel militaire</u>									
Observateurs militaires	3	3	3	3	2	2	2	2	—
Police civile	46	40	40	40	33	33	28	9	—
Total, personnel militaire	49	43	43	43	35	35	30	11	—
Total général	199	192	192	190	177	169	157	118	24

ANNEXE IX

Dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 avril 1995

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Nombre de personnes	Jours/ personne	Mois/ personne	Coûts standard annuels				Montant total des prévisions de dépenses			
				Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Indemnité de subsistance (missions)	
SGA	1	151	5,0	127,7	54,7	53,4	53,2	22,7	22,2	12,8	
D-2	1	151	5,0	104,8	42,2	41,0	43,6	17,5	17,0	11,3	
D-1 (nommé en mission)	2	302	10,0	68,0	38,9	37,3	56,6	32,4	31,0	22,6	
D-1	2	302	10,0	98,0	38,9	37,3	81,6	32,4	31,0	22,6	
P-5	2	280	9,0	89,7	35,6	32,8	67,2	26,6	24,6	19,0	
P-4 (nommé en mission)	3	318	10,5	53,0	30,8	26,5	46,3	26,9	23,1	21,6	
P-4	4	544	18,0	77,7	30,8	26,5	116,5	46,1	39,6	37,0	
P-3 (nommé en mission)	14	1 904	63,0	44,7	25,6	19,7	234,4	134,2	103,3	129,5	
P-3	3	408	13,5	64,4	25,6	19,7	72,4	28,7	22,1	27,7	
P-2 (nommé en mission)	9	1 178	39,0	36,2	20,7	13,9	117,4	67,1	44,8	80,1	
Agents des services généraux	9	1 359	45,0	36,9	14,6	14,0	138,1	54,4	52,2	92,4	
Agents du Service mobile	9	1 329	44,0	51,1	51,9	20,6	187,0	190,1	75,2	90,3	
Total, agents internationaux	59	8 226	272,0				1 214,3	679,1	486,1	566,9	
Agents locaux	91	—	428,0	9,8	2,1	3,3	346,7	72,7	115,6	—	
Total	150	8 226	700,0				1 561,0	751,8	601,7	566,9	

## ANNEXE X

Répartition du personnel civil par bureau pour la période allant du 1er décembre 1994  
au 30 avril 1995

(Au 1er décembre 1994)

	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Agents des services généraux	Agents du Service mobile	Agents locaux	Total
Bureau du Chef de la Mission	1	—	—	—	—	—	—	1	1	—	2	4
Spécialistes des questions politiques	—	—	1	1	1	3	—	6	1	—	2	9
Bureau de l'information	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	3	4
Juriste	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	1	2
Transfert des terres/réinsertion	—	—	—	—	—	2	2	4	—	—	1	5
Division des droits de l'homme	—	—	2	—	1	3	—	6	1	—	2	9
Bureau du Directeur	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	1
Service médical	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bureau des observateurs militaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Bureau de la police civile	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	3	4
Total partiel	1	1	3	1	3	10	2	21	3	—	15	39
Division de l'administration	—	—	1	—	—	—	1	2	1	—	4	7
Chef de l'administration	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	11	12
Section des finances	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	3	4
Section du personnel	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	12	18
Section des services généraux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	9	13
Section des communications	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	5	6
Section des achats	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	12	14
Section des transports	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Section du traitement électronique de l'information	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	3
Total partiel	—	—	1	—	—	—	2	3	6	9	59	77
Bureaux régionaux	—	—	—	1	3	3	1	8	—	—	7	15
San Salvador	—	—	—	—	—	1	2	3	—	—	4	7
Chatalenango	—	—	—	—	1	3	2	6	—	—	6	12
San Miguel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	1	4	7	5	17	—	—	17	34
Total	1	1	4	2	7	17	9	41	9	9	91	150

ANNEXE XI

État récapitulatif des recettes et des dépenses de fonctionnement pour la période allant  
 de la date de mise en place jusqu'au 31 mars 1995

(En dollars des États-Unis)

	Montant brut	Montant net
<b>A. <u>Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA)</u></b>		
<b>1. <u>Recettes</u></b>		
a) Crédits ouverts		
1er novembre 1989-30 avril 1992	114 163 900	111 256 000
b) Contributions volontaires en nature	1 563 000	1 563 000
Total, rubrique 1	115 726 900	112 819 000
<b>2. <u>Dépenses nettes de fonctionnement</u></b>		
a) Dépenses nettes		
1er novembre 1989-30 avril 1992	87 794 200	85 576 662
b) Contributions volontaires en nature	1 563 000	1 563 000
Total, rubrique 2	89 357 200	87 139 662
Total, 1 moins 2	26 369 700	25 679 338
<b>3. <u>Sommes portées au crédit des États Membres</u></b>		
a) Solde inutilisé	26 365 644	25 675 282
b) Contributions de nouveaux États Membres	4 056	4 056
Total, rubrique 3	26 369 700	25 679 338
<b>4. <u>Solde inutilisé</u></b>		
	—	—
<b>B. <u>Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)</u></b>		
<b>1. <u>Recettes</u></b>		
a) Crédits ouverts		
1er juillet 1991-31 mai 1994	107 527 000	99 996 700
b) Autorisations d'engagements		
1er juin-30 septembre 1994 (résolution 48/243 de l'Assemblée générale)	3 895 900	3 612 300
1er juin-30 septembre 1994 (montant utilisé) (résolution 48/299)	2 435 000	2 083 100
1er juin-30 novembre 1994 (décision 49/405)	5 643 700	5 040 800
1er décembre 1994-31 mars 1995 (résolution 48/299)	4 000 000	3 488 600
Total partiel	15 974 600	14 224 800
Total, rubrique 1	123 501 600	114 221 500

/ . . .

	Montant brut	Montant net
<b>2. <u>Dépenses nettes de fonctionnement</u></b>		
1er juillet 1991-31 mai 1994	98 149 000	91 373 400
1er juin 1994-30 novembre 1994	11 704 200	10 397 300
1er décembre 1994-31 mars 1995	4 000 000	3 488 600
Total, rubrique 2	113 853 200	105 259 300
Total, 1 moins 2	9 648 400	8 962 200
<b>3. <u>Sommes portées au crédit des États Membres</u></b>		
a) Solde inutilisé (résolution 46/240)	1 347 700	1 347 700
b) Recettes diverses et intérêts créditeurs	300 000	300 000
Total, rubrique 3	1 647 700	1 647 700
<b>4. <u>Solde inutilisé</u></b>	8 000 700	7 314 500
<b>C. <u>Recettes et dépenses cumulées de l'ONUSAL et de l'ONUCA : situation de trésorerie</u></b>		
<u>Recettes</u>		
a) Quotes-parts reçues (par. 20)	165 896 134	165 896 134
b) Contributions volontaires en nature	1 563 000	1 563 000
c) Contributions volontaires en espèces	78 398	78 398
d) Intérêts créditeurs	2 190 330	2 190 330
e) Recettes diverses	2 506 675	2 506 675
Total	172 234 537	172 234 537
<u>Moins</u> : dépenses nettes de fonctionnement	203 157 600	192 346 162
Déficit projeté au 31 mars 1995	(30 923 063)	(20 111 625)

-----